

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 23 mars 2009 une note d'information relative à l'émission par la Banque Centrale Populaire d'un emprunt obligataire subordonné.

Cette émission est réservée aux investisseurs institutionnels de droit marocain.

L'emprunt obligataire susmentionné porte sur un montant global de 1 500 000 000 DH réparti comme suit :

- Une tranche A, cotée à la Bourse de Casablanca à taux fixe, d'un plafond de 1 500 000 000 DHS ;
- Une tranche B, non cotée à la Bourse de Casablanca à taux fixe, d'un plafond de 1 500 000 000 DHS ;

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

	Tranche A Cotée	Tranche B non Cotée
Plafond	1 500 000 000 MAD	1 500 000 000 MAD
Nombre maximum de titres	15 000 obligations subordonnées	15 000 obligations subordonnées
Valeur Nominale	100 000 MAD	100 000 MAD
Taux	5.00%, fixe. indexé à la courbe secondaire des taux de BDT au 20 mars 2009 soit 4.10%	5.00%, fixe. indexé à la courbe secondaire des taux de BDT au 20 mars 2009 soit 4.10%
Prime de Risque	90 pbs	90 pbs
Maturité	7 ans	7 ans
Négociabilité des titres	Bourse de Casablanca	De gré à gré

Un extrait de la note d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. La note d'information visée par le CDVM doit être :

- remise ou adressée sans frais à toute personne sollicitée ou qui en fait la demande ;
- tenue à la disposition du public au siège de la Banque Centrale Populaire sis au 101, Bd Zerktouni Casablanca, et sur son site www.gbp.ma (tel : 05 22 20 25 33)
- tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca ;

Enfin, elle est également disponible sur le site du CDVM www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/011/2009